Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés de la Licence Maths, veuillez visiter :
licencemaths.fr/annales-sujets-et-corriges

LICENCE NATIONALE

MATHÉMATIQUES

ÉVALUATION C4 : EXPRESSION ET COMMUNICATION ÉCRITES ET ORALES

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
MATHÉMATIQUES	3,0, COEFFICIENT INDICATIF FOURNI ET NON NATIONAL

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION DU CANDIDAT, FRANCE

La licence nationale mention Mathématiques ne prévoit pas d'épreuve nationale commune intitulée « C4 : Expression et Communication Écrites et Orales ». Les modalités de contrôle des connaissances, la durée et les coefficients relèvent de l'établissement. Le présent sujet est organisé selon le format demandé et doit être adopté par l'établissement pour constituer une évaluation locale.

Le corpus porte sur les conditions de l'autonomie intellectuelle et de l'échange à l'ère des communications numériques. La première partie évalue la capacité à confronter objectivement les documents et à en dégager une réponse organisée à la problématique. La seconde partie évalue la capacité à défendre une réflexion personnelle construite.

Les deux parties sont obligatoires. La synthèse doit s'appuyer exclusivement sur les documents du dossier, sans commentaire personnel. L'écriture personnelle doit répondre directement à la question et mobiliser des exemples précis tirés des lectures, de l'expérience et de la culture du candidat.

PARTIE 1 : Synthèse de documents (10 points)

Confrontation objective et organisée des points de vue

À partir des documents DT 1 et DT 2, rédigez une synthèse répondant à la problématique suivante : **Les outils de communication facilitent-ils nécessairement l'exercice de la pensée autonome et la qualité de l'échange ?**

Vous confronterez les idées des deux documents dans une réponse organisée, sans donner votre opinion personnelle et sans juxtaposer deux résumés. Votre synthèse comptera environ 250 à 300 mots. Vous indiquerez le nombre de mots à la fin de votre travail.

1.1 (10 points) Rédigez la synthèse demandée en faisant apparaître les convergences et les différences entre les documents. La notation prendra en compte la compréhension du corpus, la confrontation des points de vue, l'organisation de la réponse, la précision de l'expression et le respect des consignes de longueur et d'objectivité.

PARTIE 2 : Écriture personnelle (10 points)

Réflexion argumentée et expression personnelle

Répondez à la question suivante dans un texte construit d'environ 400 à 500 mots : **Pour penser par soi-même, faut-il parfois se soustraire aux sollicitations de la communication permanente ?**

Vous formulerez une thèse claire, développerez plusieurs arguments, examinerez au moins une objection ou une limite à votre position et conclurez. Vous illustrerez votre réflexion par des exemples précis empruntés à vos lectures, à votre expérience et à votre culture personnelle. Les documents du dossier peuvent être mobilisés, mais votre réponse ne doit pas se réduire à leur résumé. Indiquez le nombre de mots à la fin de votre travail.

2.1 (10 points) Rédigez l'écriture personnelle demandée. La notation prendra en compte la pertinence de la réponse, la solidité et la progression de l'argumentation, la qualité des exemples, la prise en compte d'un point de vue contraire, ainsi que la correction et la clarté de l'expression.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EMMANUEL KANT, « RÉPONSE À LA QUESTION : QU'EST-CE QUE LES LUMIÈRES ? »

Emmanuel Kant, « Beantwortung der Frage: Was ist Aufklärung? », Berlinische Monatsschrift, décembre 1784. Traduction française proposée pour le présent dossier à partir du texte allemand. Extrait.

[Ligne 5] Les Lumières sont la sortie de l'être humain hors de l'état de minorité dont il est lui-même responsable. La minorité est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre. Cette minorité est de son propre fait, non parce que l'entendement manque, mais parce que manquent la décision et le courage de s'en servir sans la conduite d'autrui. Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement : telle est la devise des Lumières.

[Ligne 10] La paresse et la peur expliquent pourquoi une si grande partie des êtres humains, alors que la nature les a depuis longtemps rendus capables de penser par eux-mêmes, demeure néanmoins volontiers mineure toute sa vie. Il est commode d'être mineur. Si un livre pense à ma place, si un guide tient lieu de conscience, si un médecin décide de mon régime, je n'ai pas à faire d'effort. Il suffit de payer : d'autres se chargeront de cette tâche qui peut sembler difficile.

[Ligne 15] Mais, pour chaque individu, il est difficile de sortir seul de la minorité devenue presque une seconde nature. Il peut même s'y attacher et se montrer incapable de se servir de son propre entendement, parce qu'on ne l'a jamais laissé tenter l'expérience. Des règles et des formules, instruments mécaniques d'un usage raisonnable ou plutôt d'un mauvais usage des dons naturels, deviennent les entraves d'une minorité qui se prolonge.

DT 2 : LA CONVERSATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE : ATTENTION, PRÉSENCE ET AUTONOMIE

Présentation synthétique rédigée pour le présent dossier à partir de Sherry Turkle, *Reclaiming Conversation: The Power of Talk in a Digital Age*, Penguin Press, 2015. Il s'agit d'une présentation des idées de l'ouvrage, et non d'une citation littérale.

Sherry Turkle examine les effets des outils numériques sur les échanges quotidiens. Les messages et les plateformes permettent de maintenir des liens malgré la distance, de communiquer rapidement et de choisir le moment où l'on répond. Ces possibilités peuvent être utiles, notamment lorsque les personnes ne peuvent pas se rencontrer.

L'autrice souligne toutefois que la disponibilité permanente des appareils peut fragmenter l'attention. Dans une conversation en présence, une notification ou l'attente d'un message peut détourner l'écoute de l'interlocuteur. Or une conversation approfondie suppose du temps, des silences et la capacité de suivre une pensée qui se construit. L'échange direct permet aussi d'observer les hésitations, les gestes et les réactions qui donnent leur sens aux paroles.

Turkle ne présente pas la technologie comme intrinsèquement nuisible. Elle invite plutôt à choisir les outils et les moments où ils sont utilisés. Des usages délibérés peuvent soutenir les relations; une connexion constante, en revanche, risque de réduire la disponibilité à autrui et le temps consacré à la réflexion personnelle. La question centrale devient alors celle des conditions d'usage : les outils servent-ils l'échange, ou prennent-ils la place de l'attention qu'il exige ?

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : Tableau préparatoire de confrontation des documents

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau à l'aide des documents DT 1 et DT 2. Ce tableau est un outil préparatoire : il ne remplace pas la synthèse rédigée. Les cases marquées « ... » sont à compléter par le candidat.

Confrontation des points de vue

Axes de comparaison	DT 1 : Kant	DT 2 : Présentation de l'ouvrage de Sherry Turkle
Obstacle ou difficulté évoqué		
Conditions favorables à l'autonomie ou à l'échange		
Rôle de l'individu dans l'usage de sa liberté ou des outils		
Convergence entre les documents		
Différence de perspective entre les documents		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.